



Boutigny - Prouvais Entre-Nous



**Comptes-rendus
des conseils municipaux**

Page 3



Vaccination COVID 19

Page 7



Cambriolage

Page 9



Chères Toutes,
Chers Tous,

C'est avec un immense plaisir que nous avons accueilli vos encouragements et vos remerciements pour les illuminations de nos deux bourgs à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous vous en sommes reconnaissants et vous nous motivez à redoubler nos efforts en vue d'améliorer votre cadre de vie quotidien.

Le parking de la place de l'église de Boutigny a revêtu un nouveau manteau gris et sable. Cette réfection évitera de glisser sur les coques évidées au fil du temps...

Je vous rappelle que malgré les conditions sanitaires qui nous sont imposées :

- tous les jeudis (de 15h à 18h) LA PIZZA CAMPAGNARDE (livraison sur demande),
- tous les quinze jours (de 10h30 à 17h) votre marchand de GALETTES,
- tous les dimanches (de 10h30 à 12h30) OPUS FOOD,

vos marchands ambulants, sont présents sur la place de l'église de Boutigny, ils vous attendent pour vous servir.

LA BARAQUE A FRITES CH'TI les rejoindra tous les lundis (de 18h à 21h) lorsque le couvre-feu sera levé.

Grâce au Centre de vaccinations de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ouvert à La Ferme Des-champs à Houdan, 83 personnes de plus de 75 ans de notre Commune ont pu être vaccinées à ce jour. Nous gérons les rendez-vous au fur et à mesure que des créneaux nous sont accordés.

Nous sommes fiers de permettre à nos aînés d'être vaccinés sans démarches insurmontables et au plus près de chez eux.

Nous sommes dans la période où les jours rallongent et l'hiver laissera bientôt sa place au printemps. Puisque nous avons la chance de vivre à la campagne, profitons-en pour nous promener, courir, nous balader en vélo, en un mot, savourer le bonheur que nous avons d'avoir de l'espace verdoyant autour de nous.

Pensez à prendre des nouvelles de ceux qui vous sont chers, mais surtout restez prudents, respectez les règles sanitaires préconisées et les gestes barrière.

Prenez soin de vous et des vôtres !

Bien à vous.

Corine LE ROUX
Votre Maire

MAIRIE

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43 - Fax : 02.37.65.11.81

boutignyprouais



Courriel : boutignyprouais@wanadoo.fr - Site Web : www.boutignyprouais.fr
Facebook Mairie de Boutigny-Prouais_page

Panneau Pocket :



Secrétariat ouvert au public Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 - Mardi 14h30 - 17h30 - Mercredi 14h30 - 17h30
Jeudi 14h30 - 17h30 - Vendredi 14h30 - 17h30 - Samedi 09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15 - Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 - Le Samedi 09h00 à 12h00

Directeur de la publication : Corine LE ROUX - Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard

Relecture : Aurore Milward, Josette Joyeux

BREVES DE CONSEILS

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

Sur proposition de Madame le Maire, acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal, la réunion du 21 Janvier 2021 s'est déroulée à huis clos, en application de la prorogation des dispositions gouvernementales de sécurité sanitaire.



DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**
- **DELIBERATION : FONDS DE PEREQUATION 2021**
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds de péréquation 2021.
- **DELIBERATION : VENTE DU TERRAIN COMMUNAL DE LA MUSSE**
Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le mandat simple de vente ainsi que tout acte se référant à cette cession au prix de 60 000 € net vendeur.
- **DELIBERATION : TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE**
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Pecquenard pour la réalisation des travaux de toiture et le devis de l'entreprise Ravalement Teixeira pour la réalisation des travaux de ravalement du bâtiment.

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 MARS 2021

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**
- **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2021**
Le Conseil Municipal sollicite au titre du FDI 2021 une subvention au taux de 30 % pour les travaux d'aménagement de la rue Chartraine (pérennisation de la structure de chaussée, renforcement de la couche de roulement, canalisation des eaux de ruissellement) en concertation avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais.
Le Conseil Municipal propose le plan de financement suivant pour un montant global de travaux de 7.098,60 € HT :

Subvention FDI : 30 % :	2.129,58 €
Autofinancement :	4.969,02 €
Total :	7.098,60 €

- **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2021**
Le Conseil Municipal sollicite au titre du FDI 2021 une subvention au taux de 30 % pour l'équipement numérique scolaire afin de développer les compétences numériques (comme le prévoit le décret n°2019-919), de généraliser les usages et de développer les ressources numériques pour l'éducation.
Le Conseil Municipal propose le plan de financement suivant pour un montant global de travaux de 6.604,57 € HT :

VIE MUNICIPALE

Subvention FDI : 30 % :	1.981,37 €
Autofinancement :	4.623,20 €
Total :	6.604,57 €

• DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal sollicite au titre du FDI 2021 une subvention au taux de 30 % pour les travaux de réhabilitation de toiture d'un bâtiment municipal ayant pour but de le transformer en local commercial (commerce alimentaire de proximité).

Le Conseil Municipal propose le plan de financement suivant pour un montant global de travaux de 15.084,35 € HT :

Subvention FDI : 30 % :	4.525,30 €
Autofinancement :	10.559,05 €
Total :	15.084,35 €

• DELIBERATION : AUTORISATION A LA CCPH D'UTILISER SON TRIENNAL SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Le Conseil Municipal autorise la CCPH à utiliser sur d'autres communes du territoire de la CCPH, la part de subvention attribuée par le Conseil Départemental des Yvelines pour la réalisation de travaux sur la voirie communautaire de la commune de Boutigny-Prouais.

DÉCISIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ :

- Annulation de la fête de pâques en raison de la crise sanitaire
- Distribution des sacs de déchets verts le samedi matin de 9h30 à 12h00 :
A Boutigny, au niveau du local à droite de l'abribus, le samedi 13 et 27 Mars
A Prouais, au niveau de la CARD en face de l'église, le samedi 20 Mars et 10 Avril.

TRAVAUX REALISES A BOUTIGNY-PROUAIS

Chacun d'entre vous a pu se rendre compte lors de ses déplacements, de différents chantiers sur notre commune. Cela bien sûr a pu occasionner quelques gênes et autres nuisances sonores, mais ces travaux étaient rendus nécessaires pour la sécurité et le confort de tous.



• Travaux voiries CCPH

Réfection de la rue de l'Andusse à Cloches,

• Travaux voiries départementales

- Réfection de la route D 305-2 : Champagne/Cloches,
- Réfection de la route D 152 : de Prouais en direction de Mérangles,
- Réfection de la route D 152 : de Prouais en direction des Pinthières,
- Remplacement rue de la Fée, de grilles d'engouffrement d'eaux pluviales par des bouches d'engouffrement,

• Travaux à la charge de la commune

- Gravillonnage bicolore gris et sable
- Parking place de l'Eglise à Boutigny



URBANISME

N° dossier	Date de dépôt	Adresse des travaux	Nature du projet	Observations
PC 028 056 20 0 0018	24/09/2020	Rue de Chaudejoute lot D Dannemarie	Extension d'un bâtiment existant et démolition d'un poulailler	Favorable
PC 028 056 20 0 0019	24/09/2020	Rue des Tourelles La Musse	Construction d'une maison individuelle	Favorable Attention élevage de perroquets à proximité. Sous-sol déconseillé
PC 028 056 20 0 0020	26/11/2020	2 Montée des Hêtres Beauterne	Extension de la maison	Favorable
DP 028 056 20 0 0031	01/10/2020	6 rue Saint Crochu La Musse	Remplacement de l'abri de jardin existant et carport	Régularisation des travaux réalisés sans déclaration pour une construction et un carport
DP 028 056 20 0 0032	09/10/2020	4 rue au Loup Beauterne	Pose d'un abri à terrasse	Favorable
DP 028 056 20 0 0033	12/10/2020	20 rue du Four à Pain Beauchêne	Remplacement de la piscine existante	Favorable
DP 028 056 20 0 0037	24/10/2020	3 rue de la Giguetterie La Musse	Construction d'une véranda	Favorable
DP 028 056 20 0 0038	24/11/2020	SCI 7 rue de la Mésangerie La Musse	Consolidation d'un mur en bauge pour des raisons de sécurité	Favorable
DP 028 056 20 0 0040	08/12/2020	14 rue des Blatiers Prouais	Construction d'une piscine	Défavorable non conforme articles UA 7 du POS et Article R 111-18 du code de l'urbanisme
DP 028 056 20 0 0042	28/12/20	21 rue de la Dime Rosay	Pose de 2 fenêtres de toit	Favorable
DP 028 056 20 0 0044	23/12/20	16 rue Saint Crochu La Musse	Création d'un portail borné de 2 murs enduits	Favorable sous réserve d'un retrait de 4 mètres

Petit lexique :

Déclaration préalable (D.P.) :

C'est une autorisation administrative qui s'impose aux travaux de faible importance non soumis à permis de construire et aux divisions de terrain non soumises à permis d'aménager.

Permis de construire (P.C.)

C'est une autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

Certificat d'urbanisme (C.U.) :

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

VIE MUNICIPALE

INFO SIEED BOUTIGNY-PROUAIS

Collecte Ordures Ménagères :..... Mardi

Collecte Emballages :..... Mardi

Déchets verts : reprise Lundi 29 mars

Encombrants :..... Jeudi 8 avril 2021

DÉCHÈTERIE :

Boutigny-Prouais (28) :

Vendredi, Samedi et Mardi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h

Dimanche : 9h à 13h

Lieu-dit LES JONCS au croisement des routes départementales 305 et 101

LES DÉCHETS REFUSÉS PAR LE SIEED

En collecte en porte à porte, en apport volontaire en déchèterie, les déchets ci-dessous seront refusés.

LES MEDICAMENTS

Rapportez-les en pharmacie.

L'AMIANTE

Rapportez-la dans un centre de classe 1 (stockage de déchet dangereux).

Exemple : PICHETA Route de Meulan - 78520 LIMAY - 01 30 92 12 74

LES PNEUS (voiture - moto)

Rapportez-les chez un distributeur
(magasin, garagiste ...)

LES BOUTEILLES DE GAZ

Les bouteilles de gaz doivent être rapportées sur un point de vente de la marque.

LES EXTINCTEURS

Les extincteurs doivent être rapportés sur un point de vente de la marque.

PLANNING DE NOS COMMERCANTS AMBULANTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BARAQUE A FRITES LE CH'TI	OPUS FOOD		PIZZA CAMPAGNARDE	GALETTE		OPUS FOOD
18h/21h	18h/21h		15h/20h	Tous les 15 jours 10h30/17h		10h30/12h30

Attention : actuellement les horaires d'après-midi indiqués ci-dessus sont modifiés compte tenu des contraintes horaires du couvre-feu. (18h/6h)
Se renseigner auprès de la Mairie





VACCINATION CONTRE LE COVID 19

La Communauté de Communes du Pays Houdanais a mis à disposition de la Commune de BOUTIGNY-PROUVAIS un certain nombre de places en vue de faire vacciner les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes avec pathologie à haut risque.



Dans ce cadre, la Mairie et le CCAS ont proposé la possibilité de vous faire vacciner contre le COVID 19 à la Ferme Deschamps à Houdan au plus près de chez vous et éviter ainsi des déplacements et des files d'attente.

En fonction du nombre de vaccins alloués, le CCAS en accord avec le Conseil Municipal a tenu compte de plusieurs critères.

Ont été vaccinés en priorité :

- Nos aînés les plus âgés vivant à leur domicile (Dégressivement des plus âgé(e)s jusqu'à 75 ans),
- Les personnes de plus de 75 ans qui sollicitent la Mairie et ceux ayant des pathologies à haut risque (selon liste gouvernementale et ordonnance médicale),

Nous avons, au moment d'écrire ces lignes, pu faire vacciner 83 personnes.

D'autres dates et créneaux de vaccinations possibles seront transmis ultérieurement par la CCPH à la Mairie en fonction de l'arrivée des vaccins.

Les personnes éligibles à ces vaccinations seront averties soit par une visite à domicile, soit par téléphone de la date proposée et de l'heure de vaccination.

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre à Houdan au moyen de votre véhicule personnel, les élus du Conseil Municipal et les administrateurs du CCAS sont à votre disposition et vous proposent d'organiser ce transport par co-voiturage avec leur voiture personnelle.

Chacun d'entre vous peut également, selon ses possibilités, s'inscrire directement sur « Doctolib » pour d'autres centres de vaccinations.

Pour le CCAS, Patricia

... DE PROTOCOLE EN PROTOCOLE... ... du côté des écoles

«Un nouveau protocole sanitaire rendu nécessaire du fait des évolutions de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants est appliqué depuis le 1er février 2021. Il repose sur les avis successifs du HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique), notamment celui du 20 janvier 2021. La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque «grand public» de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.»

Afin de répondre à la mise en place de ces nouvelles mesures, deux services de cantine (faute de place) ont été mis en place sur chacun de nos sites scolaires.

- Distanciation d'au moins 2 mètres entre les groupes classes (service cantine)
- Masque Grand Public Type 1
- Aération des locaux renforcée



Nos agents communaux sont mobilisés au quotidien pour faire en sorte que les enfants déjeunent dans les conditions les meilleures et évoluent tout au long de la journée dans des locaux préparés au mieux. Qu'ils en soient ici remerciés chaleureusement !



**"On nous cache tout, on nous dit rien.
Plus on apprend, plus on ne sait rien.
On nous informe vraiment sur rien..."**

Chanson de Jacques DUTRONC

Pourrons-nous nous réunir ? Peut-on reprendre nos activités ? Pourrons-nous assurer notre Assemblée Générale ? L'ASPIC pourra-t-elle organiser des sorties, des expositions ? La Passerelle renouera-t-elle avec ses savoir-faire ?

Plus généralement, nos aînés pourront-ils revivre de beaux après-midi festifs ? sortir au cinéma, au Dianétum ? rejouer au tarot ? peut-on assurer des calendriers de réunions, de compétitions sportives ? vivre ensemble la fête de Pâques, nous retrouver au banquet de la St Jean ? au banquet républicain du 14 juillet ? à la Ste Barbe ?

Autant de questions légitimes qui ne trouvent pas de réponse. Nous sommes dans l'ère du couac, du cafouillage, des incohérences, des contradictions. Une information nous est-elle donnée en mairie, elle est démentie quelques jours plus tard. Les règles sanitaires changent, le prohibé supplante la permission, la liberté s'estompe au profit de l'interdiction.

Difficile pour une Equipe Municipale, pour des Responsables d'Associations dans ces conditions de prévoir, d'anticiper, de programmer, d'accompagner, de faire vivre.

Nous devons œuvrer au jour le jour ! Piloter sans visibilité ! mais surtout mettre en berne nos associations.

C'est bien sur la faute au covid, l'année 2020 a été extrêmement pénible sur tellement de points..., mais pas uniquement.

Dans ma tête, ce qui restera sera surtout ce que cette dernière a fait ressortir, par exemple la division jeune/vieux, la dégradation rapide du climat social, la dégénérescence du tissu associatif... C'est ce qui me fait le plus mal à l'âme, bien honnêtement.

Alors, pour 2021, j'essaie à ma façon de ne pas perdre espoir et de penser que ça pourra aller mieux...

Voici ce que je nous souhaite :

- **Reprise de toutes nos activités,**
- **Se rassembler avec ceux qu'on aime autour d'un bon souper ou lors de soirées organisées par nos associations,**
- **Aller quelque part sans porter de masque,**
- **Ne pas se sentir nerveux et inconfortable juste parce qu'on se trouve à proximité d'autres personnes,**
- **Renouer avec nos voyages,**
- **Redécouvrir les restaurants,**
- **Serrer des gens dans nos bras,**
- **Célébrer les occasions spéciales comme il se doit. (Tristes commémorations du 8 mai et du 11 novembre en 2020),**
- **Ne plus avoir les mains gercées et craquées en permanence à cause du désinfectant.**

A bientôt (je l'espère) d'avoir le bonheur de nous retrouver !

Le Président de l'ASPIC
Jean-Bernard BESSARD



SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE, COMPOSEZ IMMEDIATEMENT LE 17 OU LE 112

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés. Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie :

Protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte à la brigade de gendarmerie.

Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative de cambriolage est essentiel pour faire des recoupements et ainsi favoriser l'identification des auteurs de délits.

NUMEROS UTILES POUR FAIRE OPPOSITION

- carte bancaire : 0 892 705 705
- chéquier : 0 892 68 32 08
- téléphones portables mobile :
 - o SFR : 10 23
 - o Orange : 0 800 100 740
 - o Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
 - o FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. **Soyez vigilant sur tous les accès**, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, **évittez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin **une échelle, des outils, un échafaudage...**

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'inter-

phone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on **ouvre régulièrement les volets le matin.**

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



**VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE
BRIGADE DE NOGENT LE ROI
02.37.38.05.20**

14 FEVRIER

UN PEU D'HISTOIRE :

La fête des Lupercales est-elle l'ancêtre de la Saint Valentin ?

Les romains fêtaient les Lupercales du 13 au 15 février. C'était une fête de purification symbole de partage où on sacrifiait un bouc dans une grotte pour symboliser la fertilité. Elle était aussi donnée en l'honneur du dieu des troupeaux et des bergers et marquait la fin de l'hiver. En 494, le pape Gélase 1er va interdire cette fête. Il prend le Saint Valentin comme Saint patron des amoureux et instaure une journée pour lui rendre hommage : le 14 février !

Qui est Valentin de Terni ou le Saint Valentin ?

Valentin de Terni, plus connu sous le nom de Saint Valentin est un moine qui a refusé de se soumettre à l'empereur Claude II Le Gothique. A l'époque, l'empereur Claude II voulait interdire le mariage pour éviter que les hommes soient tentés de rester avec leurs fiancées plutôt que de partir à la guerre. Valentin de Terni continua de marier des couples et défia l'autorité de l'empereur. Il fût alors emprisonné ! C'est là qu'il rencontra la fille de son geôlier : Julia, une jeune fille aveugle.

Elle demanda à Valentin de lui décrire le monde. A force de rencontres et d'échanges, ils tombèrent amoureux jusqu'à ce qu'un miracle se produit : Julia retrouva la vue ! Ce miracle fût partagé et relayé partout. Si bien que Claude II Le Gothique, qui n'aimait pas les chrétiens, décida de condamner à mort Valentin de Terni. Il est alors devenu martyr et sera considéré comme le Saint Valentin par le pape Gélase 1er qui décida de mettre à l'honneur chaque 14 février, en 494.

Jolie fête dans cette période d'inquiétude sanitaire et sociale. Mais nous ne pouvons qu'avoir une pensée amicale et de soutien à l'égard des restaurateurs dont les établissements, qui hélas resteront clos, constituaient un magnifique écrin à ceux qui un soir voulaient se parler d'amour.

JB

Je remercie tous les enfants qui m'ont si gentiment accueilli à l'école de Boutigny le matin puis de Prouais l'après-midi le vendredi 18 décembre 2020.

Merci également à leurs maitresses pour leur accueil et le travail accompli. Certains enfants m'ont remis de beaux dessins.

J'ai eu droit à des poèmes et des chants parfois accompagnés à la guitare : Ce fut un moment magique !

Maintenant je suis rentré chez moi et je commence à travailler pour le prochain Noël.

A bientôt les enfants, continuez à être sages et à bien travailler.

Le Père Noël



Madame le Maire, les Conseillers Municipaux et les Employés Communaux ont été très sensibles aux encouragements et remerciements pour les décorations de la place de Boutigny pendant les fêtes de fin d'année 2020.

Ceci nous encourage à persévérer et à essayer de faire encore mieux lors des fêtes de fin d'année 2021.



PROJET HUMANITAIRE



Laura FROGER, botipratienne et étudiante en ergothérapie à l'Institut de Formation en Ergothérapie d'ASSAS (à Saint-Quentin en Yvelines). Dans le cadre de mes études, je pars avec 3 camarades en mission humanitaire en juillet prochain afin de favoriser l'autonomie d'enfants en situation de handicap au Vietnam.

Nous sommes un groupe de 4 étudiantes en ergothérapie. C'est une profession paramédicale dont l'objectif principal est de réduire les impacts du handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.

Notre mission humanitaire consistera à pratiquer notre métier au Vietnam afin d'améliorer le quotidien des enfants en situation de handicap. Aussi, nous formerons les soignants sur place afin que notre aide ait un impact sur le long terme. Nous nous rendrons dans un centre pour enfants autistes à Da-Nang, puis dans un orphelinat à Vung-Tau accueillant une population mixte.



Comment pouvez-vous nous aider ?

Pour réaliser au mieux notre mission, nous recherchons du matériel. Nous souhaiterions du matériel de rééducation pour faciliter et améliorer la vie quotidienne des enfants des deux structures de notre mission ainsi que du matériel scolaire/ de loisir créatif afin de les divertir.

Auriez-vous ? :

- Des jeux :
 - Jeux de loisir (puzzles, voitures ; jeux en bois ...)
 - Jeux d'éveil et sensoriels (jeux d'emboitements ; jeux de constructions ; jeux sensoriels tactiles ...)
- Du matériel scolaires / de loisirs créatifs (stylos, feutres, peintures, cahiers, gommettes, etc...)
- Tout autre matériel pouvant servir à des enfants de 4 à 15 ans en situation de handicap et ayant très peu de moyens (matériel et financier).



Si vous souhaitez faire un don de matériel ou pour plus d'informations, merci de me contacter :

06.22.44.38.22



laurafroger@outlook.fr



Si vous souhaitez nous suivre dans notre aventure, vous pouvez nous retrouver sur nos réseaux sociaux :

Mission OTogether



[Mission_o.together](https://www.instagram.com/Mission_o.together)

Vous pouvez également participer à notre cagnotte en ligne :

Pour cela, scannez le QR code pour atterrir sur notre cagnotte en ligne, chaque centime versé, servira directement à l'achat du matériel spécifique manquant. ☀️



INFORMATIONS

Etat civil



ILS SE SONT DITS OUI...



DEFRETIN Bernard et GERARDY-RITOUX Frédérique
le 17 Décembre 2020
Sincères félicitations et vœux de bonheur.

NOS PEINES...

Mme DE WAILLY née LE RAY Monique
décédée le 13 Décembre 2020
Mme GALERNE née MORICE Lucienne
décédée le 03 Février 2021
Mme THARREY née DIDIER Anne-Marie
décédée le 13 Février 2021



Toutes nos condoléances aux familles endeuillées

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean-Marc BARRIE - 01 35 87 48 82 - jean-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Jean-Bernard BESSARD - 06 42 02 11 36 - jbbessard@gmail.com

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.rafael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Sandrine ALBERT - rpe.eprunier@gmail.com -  Rpe Etienne Prunier

Syndicat des eaux de BOUTIGNY-SUR-OPTON

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat des eaux des Bois de Ruffin (PROUAIS - ROSAY - BEAUCHENE)

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny